

Hommage à vénérable Mère Élisabeth Bruyère

Le 14 avril dernier, le pape François a signé des décrets reconnaissant les « vertus héroïques » de trois hommes et de cinq femmes, personnes qui, jusque-là, avaient déjà été reconnues « Serviteurs de Dieu ».

C'est saint Augustin qui a été le premier à utiliser l'expression « vertus héroïques » pour décrire l'état d'âme des premiers martyrs chrétiens qui se sont distingués par leur bravoure et leur bonté. Plus tard, l'Église commença également à utiliser cette expression pour décrire des personnes de grandes vertus qui ont accompli plein de bonnes œuvres de manière extraordinaire.

Lorsque la Congrégation pour la cause des saints recommande au Pape d'émettre un décret reconnaissant les vertus héroïques d'une personne, cela veut dire que ce Serviteur de Dieu a vécu sa vie en union profonde avec Dieu et a été fidèle aux enseignements de l'Église. Lorsque nous y regardons de près, cela signifie également qu'il y a là une reconnaissance que cette personne a démontré avoir vécu les vertus théologiques – la foi, l'espérance et la charité – à un très haut degré.

En reconnaissant les vertus héroïques de ces personnes, le Pape a décrété que, désormais, ces personnes peuvent être appelées « vénérables », c'est-à-dire candidates à être reconnues saints et saintes dans l'Église catholique.

Mère Élisabeth Bruyère (1818-1876), la fondatrice de la communauté des Sœurs de la Charité d'Ottawa est une de ces personnes. La joie qui règne parmi les Sœurs Grises (comme on les appelle souvent) depuis l'annonce de cette bonne nouvelle est palpable. Sœur Rachelle Watier, Supérieure générale des Sœurs de la Charité a commenté cette nouvelle ainsi :

« Si aujourd'hui, c'est un grand jour plein d'émotion et de fierté pour les Sœurs de la Charité d'Ottawa, c'est aussi un jour de fête pour l'Église entière qui reconnaît notre fondatrice, Élisabeth Bruyère, Vénérable, un premier pas avant la canonisation. La sainteté de ses vertus est officiellement reconnue. Nous sommes très heureuses de partager notre grande joie avec le public. C'est aussi un grand jour pour la ville d'Ottawa, pour le Canada et pour les 185 localités où les Sœurs de la Charité d'Ottawa ont œuvré. »

Sr Watier d'ajouter que ce qui motivait Mère Bruyère c'était son grand amour de Dieu et le grand amour qu'elle portait pour les vulnérables et les sans-voix. À l'âge de 27 ans, Élisabeth Bruyère a changé, en 1845, le visage de Bytown. Dans l'espace de quelques mois après son arrivée, elle a établi tout un réseau de services caritatifs dont les gens de la région avaient bien besoin : un hôpital, un orphelinat, un centre d'accueil pour personnes âgées, et une école.

Femme d'envergure avant son temps, Mère Bruyère a été à l'origine de changements sociaux qui se sont avérés bénéfiques non seulement pour Ottawa mais aussi pour le monde entier. Aujourd'hui, ses compagnes sont toujours à l'œuvre aux États-Unis, en Afrique, au Japon, au Brésil et, bien sûr, au Canada.

L'Église a pris les premiers pas vers une canonisation future. En 1978, les Sœurs de la Charité avaient demandé à Mgr Plourde d'ouvrir une enquête sur la vie et les écrits de Mère Bruyère, y

compris les quelque 1,600 lettres qu'elle avait écrites, en plus de celles qu'elle avait reçues. Cette enquête prit fin en 1989 et c'est alors que Mère Bruyère fut désignée « Servante de Dieu ».

Plus récemment, un groupe de théologiens et de cardinaux se pencha de nouveau sur la vie de Mère Bruyère. Ces derniers proposèrent qu'Élisabeth Bruyère soit déclarée « vénérable ».

La prochaine étape, la béatification (être déclarée « bienheureuse »). Cette désignation permet à un groupe ou à une région (par exemple Ottawa et les autres endroits desservis par les Sœurs de la Charité) de rendre un hommage particulier à cette personne. Avant de procéder à la béatification, il doit y avoir des preuves que la personne qui sera désignée a intercédé auprès de Dieu après sa mort pour que Celui-ci réalise un miracle.

Pour que la Congrégation puisse considérer une personne éligible à être déclaré saint ou sainte, il doit y avoir des preuves qu'un second miracle a été réalisé grâce à son intercession. Une personne ne peut être canonisée que lorsque la Congrégation pour la cause des saints est convaincue que cela s'est bien produit.

Plusieurs personnes à Ottawa et ailleurs espèrent que l'Église déclarera vénérable Élisabeth Bruyère sainte et la fera mieux connaître. Lorsque davantage de personnes suivront son exemple et prieront le Seigneur de nous faire part de ses nombreux bienfaits grâce à son intercession, c'est le monde entier qui en bénéficiera.